

RCS : LILLE METROPOLE

Code greffe : 5910

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LILLE METROPOLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1984 B 00601

Numéro SIREN : 306 138 900

Nom ou dénomination : DECATHLON

Ce dépôt a été enregistré le 09/12/2021 sous le numéro de dépôt 25424

DECATHLON

SA à Conseil d'Administration
Au Capital de 10 450 000 Euros
Siège Social : 4, boulevard de Mons
59650 VILLENEUVE D'ASCQ
RCS LILLE METROPOLE 306 138 900

PROCES-VERBAL

DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 22 SEPTEMBRE 2020

Le 22 septembre 2020 à 8 heures, les actionnaires de la société DECATHLON se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, à Villeneuve d'Ascq (59650) – 4 Boulevard de Mons.

Toutes les actions étant nominatives, la convocation a été adressée par lettre à chaque actionnaire. Les sociétés MAZARS et PRICEWATERHOUSE COOPERS, Commissaires aux Comptes co-titulaires, ont été régulièrement convoquées.

Les membres de l'Assemblée ont émargé la feuille de présence en entrant en séance, tant en leur nom qu'en leur qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Fabien DERVILLE.

Monsieur *Fabien DERVILLE* représentant la société **SOPARTHLON B SCA**, et Monsieur *Julien LECLERCQ*, représentant la société **AFIR Holding Management Company**, les actionnaires présents et acceptants représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix, sont appelés comme scrutateurs.

Assistent également à la réunion Monsieur Jimmy GANTIER, en qualité de secrétaire de séance ;

La feuille de présence, établie conformément à l'article R 225-95 du Code de Commerce, est arrêtée et certifiée sincère et véritable par les membres du bureau qui constatent que les actionnaires présents ou représentés possèdent plus du cinquième des actions ayant droit de vote est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Monsieur le Président met à la disposition des actionnaires :

- la feuille de présence et les formules de procuration et de vote par correspondance ;
- le rapport du conseil et le texte des résolutions proposées.

Monsieur le Président rappelle que les documents et renseignements, visés aux articles L 225-115 et R 225-89 du Code de Commerce, ont été tenus à la disposition des actionnaires au siège social depuis la convocation de l'Assemblée, et les rapports des Commissaires aux Comptes ainsi que la liste des actionnaires, pendant les quinze jours qui ont précédé la présente réunion.

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Puis Monsieur le Président rappelle l'ordre du jour de la présente Assemblée Générale Ordinaire :

ORDRE DU JOUR

- *Nomination d'un Administrateur Représentant les Salariés Actionnaires*
- *Questions diverses.*

Puis, le Président ouvre la discussion.

Diverses observations sont échangées puis, personne ne demandant plus la parole, il est passé au vote des résolutions figurant à l'ordre du jour qui, mises aux voix successivement :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, dans le cadre des dispositions de de l'article L. 225-23 du code de commerce et conformément à l'article 12.9 des statuts de la société, décide de nommer, suite à sa désignation par le conseil de surveillance du FCPE DECAVAL :

- Monsieur Pascal DELAHOUSSE,
Né le 10 novembre 1962 à LINSELLES,
Demeurant 9 C allée Leon Desbonnets à Bondues (59 910)

en qualité d'administrateur représentant les salariés actionnaires, pour une durée de 4 années, qui viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle à tenir dans l'année 2024 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2023

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

*

* *

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 9 heures.
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Fabien DERVILLE

Président



Jimmy GANTIER

Secrétaire



La société SOPARTHLON B

Représentée par Fabien DERVILLE

Scrutateur



La société AFIR

Représentée par Julien LECLERCQ

Scrutateur

